

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**18 DÉCEMBRE 2023**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire** tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 18 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

**OUVERTURE**

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption des prévisions budgétaires 2024, ainsi que le programme triennal des immobilisations ;
3. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 374 de taxation pour 2024 ;
4. Présentation et dépôt de projet de règlement numéro 375 sur le traitement des élus municipaux ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

**2023-12-225 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance le 18 décembre 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

## ADOPTÉE

### 2023-12-226 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 ;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 comportent des dépenses globales de l'ordre d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille cent trente dollars (1 490 130 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte les prévisions budgétaires, comme ci-après établi pour l'année financière commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024, à savoir :

	<u>2024</u>
<b>1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
1.1 Conseil municipal	34 392,00 \$
1.2 Gestion financière et administrative	157 831,00 \$
1.3 Greffe	5 769,00 \$
1.4 Évaluation	29 594,00 \$
1.5 Autres	8 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>235 586,00 \$</b>
<b>2 SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
2.1 Service de la police	26 650,00 \$
2.2 Protection contre incendie	112 395,00 \$
2.3 Sécurité civile	\$
2.4 Autres	800,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>139 845,00 \$</b>
<b>3 TRANSPORTS</b>	
3.1 Voirie municipale	331 324,00 \$
3.2 Enlèvement de la neige	166 200,00 \$
3.3 Éclairage des rues	10 000,00 \$
3.4 Circulation	1 000,00 \$
3.5 Transport adapté	1 912,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>510 436,00 \$</b>
<b>4 HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
4.1 Traitement de l'eau	64 080,00 \$
4.2 Aqueduc	8 300,00 \$
4.3 Traitement des eaux usées	229 733,00 \$
4.4 Égout	2 500,00 \$

4.5	Déchets domestiques	53 052,00 \$
4.6	Élimination	22 673,00 \$
	Plan gestion des matières	
4.7	résiduelles par la MRC	1 211,00 \$
4.8	Gestion des cours d'eau par la MRC	<u>1 978,00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>383 527,00 \$</b>

## 5 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1	Activités récréatives	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 \$</b>

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET

### 6 DÉVELOPPEMENT

	Aménagement, urbanisme et	
6.1	zonage	16 371,00 \$
	Promotion et Développement	
6.2	économique	<u>9 547,00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>25 918,00 \$</b>

## 7 LOISIRS ET CULTURE

7.1	Centre touristique	15 142,00 \$
7.2	Haltes routières	
7.3	Équipements régionaux	<u>7 006,00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>22 148,00 \$</b>

## 8 FRAIS DE FINANCEMENT

Mise aux normes, ass. des eaux usées,  
travaux route Grosses-Roches

**171 670,00 \$**

### TOTAL DES DÉPENSES

**1 490 130,00 \$**

**2024**

## 1 REVENUS

### 1.1 Taxes :

	Foncière pour fonctionnement	461 064,00 \$
	Foncière mise aux normes 10 %	596,00 \$
	Foncière route Grosses-Roches	46 106,00 \$
	Aqueduc	73 410,00 \$
	Égout	\$
	Matières résiduelles	62 186,00 \$
	Traitement des eaux usées	103 442,00 \$
	Vidanges fosses septiques	\$
	Égout rue de la Mer	<u>9 227,00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>756 031,00 \$</b>

### **Compensations tenant lieu de**

## 2 **taxes**

2.1	Terres publiques	4 655,00 \$
2.2	École	8 000,00 \$
2.3	Bureau de poste	<u>600,00 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 265,00 \$</b>

## 3 **Transferts**

3.1	Péréquation	92 833,00 \$
3.2	Dotation spéciale de fonctionnement	<u>26 780,00 \$</u>
3.3	Aide financière COVID	
	<b>TOTAL</b>	<b>119 613,00 \$</b>

### **Transferts relatifs à des ententes**

3.3	Matières recyclables	14 756,00 \$
3.4	Amélioration du réseau routier	83 271,00 \$
3.5	Subvention route Grosses-Roches	222 442,00 \$
3.6	Subvention pour la mise aux normes de l'eau potable	0 \$
3.7	Subvention pour le traitement des eaux usées	225 217,00 \$
3.8	Taxe d'accise (TECQ)	
3.9	Santé et bien-être	
	<b>TOTAL</b>	<b>545 686,00 \$</b>
<b>4</b>	<b>Services rendus</b>	
4.1	Administration	3 000,00 \$
4.2	Sécurité publique	0.00 \$
4.3	Transport	0.00 \$
4.4	Hygiène du milieu	0.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 \$</b>
<b>5</b>	<b>Imposition de droits</b>	
5.1	Licences et permis	1 500,00 \$
5.2	Mutation	18 000,00 \$
5.3	Carrière	5 000,00 \$
5.4	Médailles (chiens)	700.00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>25 200,00 \$</b>
<b>6</b>	<b>Revenus d'intérêts</b>	
6.1	Arriérés de taxes	8 000,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>8 000,00 \$</b>
<b>7</b>	<b>Autres revenus</b>	
7.1	Autres revenus divers	4 000,00 \$
7.2	Redevances TPI MRC	0.00 \$
7.3	Redevances parc Éolien	12 478,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>16 478,00 \$</b>
	<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b><u>1 487 273,00 \$</u></b>
	<b>Affectation du surplus non réservé</b>	<b>2 857,00 \$</b>
	<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b><u>1 490 130,00 \$</u></b>

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes pour équilibrer le budget s'il y a lieu.

Nonobstant la date de son adoption, la présente résolution à effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉE**

**2023-12-227 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL DES  
IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026 ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, totalisant la somme de un million quatre cent un milles (1 401 000 \$), pour l'année 2024, le programme triennal se répartissant comme suit :

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

<b>PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026</b>					
La publication du présent document expliquant le programme triennal des immobilisations est faite en conformité avec les dispositions de l'article 957 du <i>Code municipal du Québec</i> .					
Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations, qui pourrait être réalisée au cours des trois (3) prochaines années ainsi que les modes de financement possibles. Veuillez prendre note que la présentation a été simplifiée et uniformisée afin d'en faciliter la compréhension.					

INVESTISSEMENTS	2024	Programme	Municipalité	2024	2025
Compteur d'eau	25 000		25 000		
Achat entrepôt	185 000		185 000		
Aménagement bureaux municipaux	1 191 000	PRACIM 95 %	113 145		
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET FINANCEMENT</b>	<b>1 401 000</b>		<b>323 145</b>		

- 1 - Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal.
- 2 - Les montants indiqués sont des estimations.
- 3 - Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le conseil (règlements ou résolutions).
- 4 - Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon conservatrice selon les informations disponibles lors de préparation du PTI.
- 5 - Certaines subventions doivent être confirmées ultérieurement par les gouvernements concernés.

**ADOPTÉE**

**2023-12-228 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 374**

La conseillère madame Sonia Bérubé donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 374 décrétant les taux des taxes foncières, spéciales, les tarifs et compensations, le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité pour l'année 2024.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

**2023-12-229 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 375**

Le conseiller monsieur Sylvain Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le numéro 375 sur le traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

### **DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION DE M. JONATHAN MASSÉ, MAIRE**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la lettre de démission de monsieur Jonathan Massé.

Comme monsieur Massé l'a expliqué lors de la dernière réunion, suite au décès de son père le printemps dernier, il a dû reprendre la gestion de l'entreprise familiale à Percé. Après avoir exploité le commerce pendant la saison estivale, il lui est apparu évident que la charge de travail, jumelé à l'éloignement de notre municipalité, ne lui permettrait plus de combiner efficacement le poste de maire et ses nouvelles obligations.

C'est avec regrets qu'il quitte ses fonctions et vous remercie grandement de la confiance que vous lui avez accordée pour ce mandat.

Le Conseil municipal le remercie de son implication durant ces deux dernières années et lui souhaite tout le succès désiré dans ses nouveaux projets.

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à préparer des élections pour le poste de maire dès que possible après la période des Fêtes.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20 h      Fin : 20 h 05

Questions soulevées : aucune

### **2023-12-230      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20 h 15.

### **ADOPTÉE**

---

Le président d'assemblée et maire  
Jonathan Massé

---

La directrice générale et greffière-trésorière  
Linda Imbeault

**Approbation des résolutions**

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 18 décembre 2023, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_.

---

Jonathan Massé, maire

Date